

États financiers de

**LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE  
DES DISTRICTS DE SUDBURY  
ET DE MANITOULIN**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice terminé le 31 mars 2024



**KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.**  
Times Square  
1760, rue Regent, unité 4  
Sudbury (ON) P3E 3Z8  
Canada  
Téléphone 705 675 8500  
Télécopieur 705 675 7586

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin « l'entité », qui comprennent

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024
- l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date
- l'état de l'évolution des actifs nets (de l'insuffisance) pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des gains de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes et tableau, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets (de l'insuffisance), de ses flux de trésorerie et de ses gains de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Page 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Points importants - Incertitude importante liée à la continuité de l'exploitation***

Nous attirons l'attention sur la Note 1 des états financiers, qui indique que l'entité présente un déficit de fonds de roulement et un déficit non affecté de l'actif net en raison de l'insuffisance des revenus par rapport aux dépenses de l'année en cours et des années précédentes.

Comme indiqué dans la Note 1 des états financiers, ces événements ou conditions, ainsi que d'autres éléments présentés dans la Note 1 des états financiers, indiquent l'existence d'incertitudes importantes qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

Notre avis n'est pas modifié sur cette question.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Page 3

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 4

- nous communiquons notamment aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.N.S. / S.E.P.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada

June 14, 2024

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives pour 2023

	2024	2023
<b>Actif</b>		
Actif à court terme :		
Encaisse	777 314 \$	517 187 \$
Montant à recevoir du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	552 670	-
Comptes à recevoir	547 407	3 121 237
Charges payées d'avance	74 150	72 286
	<u>1 951 541</u>	<u>3 710 710</u>
Immobilisations (note 4)	6 105	1 405
	<u>1 957 646 \$</u>	<u>3 712 115 \$</u>
<b>Passif et actif net (insuffisance)</b>		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 124 245 \$	1 974 223 \$
Montant due à la Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	-	1 543 455
Vacances à payer	689 709	709 676
Apports reportés (note 10)	573 524	574 915
	<u>3 387 478</u>	<u>4 802 269</u>
Avantages sociaux futurs (note 5)	7 081 418	7 032 145
	<u>10 468 896</u>	<u>11 834 414</u>
Actif net (insuffisance) :		
Sans restrictions:		
Fonctionnement	(799 908)	(389 829)
Liés aux employés	(7 771 127)	(7 741 821)
Prélèvement de fonds	53 680	7 946
Immobilisations (note 9)	6 105	1 405
	<u>(8 511 250)</u>	<u>(8 122 299)</u>
Gains de réévaluation cumulés	-	-
	<u>(8 511 250)</u>	<u>(8 122 299)</u>
Continuité de l'exploitation (note 1)		
Éventualités (note 11)		
Engagements (note 12)		
	<u>1 957 646 \$</u>	<u>3 712 115 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil:

\_\_\_\_\_  
Directeur

\_\_\_\_\_  
Directeur

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec informations comparatives pour 2023

	Fonctionnement (tableau)	Immobilisations	2024 Total	2023 Total
<b>Produits :</b>				
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires :				
- Bien-être de l'enfance - fonctionnement	25 778 222 \$	- \$	25 778 222 \$	25 357 876 \$
- Équivalent de la prestation ontarienne pour enfants	128 347	-	128 347	182 817
- Autres	199 608	-	199 608	253 964
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	75 000	-	75 000	75 000
Amortissement des apports en capital reportés	-	-	-	3 958
Allocation spéciale pour enfants	739 968	-	739 968	789 124
Soutien d'autres sociétés	479 717	-	479 717	543 621
Produits de location	-	-	-	59 535
Recouvrements	1 383 859	-	1 383 859	3 967 528
Autres	431 316	-	431 316	589 495
	29 216 037	-	29 216 037	31 822 918
<b>Charges :</b>				
Salaires	12 694 312	-	12 694 312	12 327 521
Avantages sociaux	3 817 367	-	3 817 367	3 593 634
Déplacement	698 873	-	698 873	602 210
Formation et recrutement	102 192	-	102 192	44 360
Occupation d'immeuble	401 308	-	401 308	336 286
Amortissement des immobilisations	-	2 083	2 083	52 343
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	20 704
Achat de services non liés à un cas	192 873	-	192 873	251 558
Achat de services liés à un cas	216 953	-	216 953	172 063
Coûts des maisons d'accueil	8 775 835	-	8 775 835	11 682 128
Besoins personnels des clients	690 499	-	690 499	735 611
Subventions pour adoptions	1 053 788	-	1 053 788	912 298
Services médicaux et services connexes	229 974	-	229 974	215 514
Promotion et publicité	51 839	-	51 839	24 081
Bureau	404 834	-	404 834	290 149
Technologie	238 919	-	238 919	207 793
Assurance	594 702	-	594 702	480 085
OACAS and autres frais d'adhésion	80 013	-	80 013	83 617
Divers	20 961	-	20 961	95 140
	30 265 242	2 083	30 267 325	32 127 095
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant ci-dessous	(1 049 205)	(2 083)	(1 051 288)	(304 177)
Perte sur cession d'immobilisations	-	-	-	(2 184 685)
Récupération de l'excédent d'exploitation de l'année en cours	(14 423)	-	(14 423)	(13 128)
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<b>(1 063 628) \$</b>	<b>(2 083) \$</b>	<b>(1 065 711) \$</b>	<b>(2 501 990) \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État de l'évolution de l'actif net (de l'insuffisance)

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec informations comparatives pour 2023

	Sans restrictions				Immobilisations	2024 Total	2023 Total
	Fonctionnement	Liés aux employés	Prélèvement de fonds	Total Sans restrictions			
Actif net (insuffisance), début de l'exercice	(389 829) \$	(7 741 821) \$	7 946 \$	(8 123 704) \$	1 405 \$	(8 122 299) \$	(7 435 579) \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 080 056)	( 29 306)	45 734	(1 063 628)	( 2 083)	(1 065 711)	(2 501 990)
Correction d'une erreur d'une période antérieure	676 760	-	-	676 760	-	676 760	1 114 484
Variation nette des investissements en immobilisations	(6 783)	-	-	(6 783)	6 783	-	-
Variation nette de l'investissement dans les immobilisations	-	-	-	-	-	-	700 786
<b>Actif net (insuffisance), fin de l'exercice</b>	<b>(799 908) \$</b>	<b>(7 771 127) \$</b>	<b>53 680 \$</b>	<b>(8 517 355) \$</b>	<b>6 105 \$</b>	<b>(8 511 250) \$</b>	<b>(8 122 299) \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 065 711) \$	(2 501 990) \$
Ajustements :		
Perte sur la vente d'actifs immobilisés	-	2 184 685
Amortissement des immobilisations	2 083	52 343
Amortissement des apports en capital reportés	-	(3 958)
Réduction des obligations liées à l'emploi	49 273	(156 377)
	(1 014 355)	(425 297)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	(2 096 125)	1 691 823
Diminution (augmentation) des comptes à recevoir	2 573 830	(1 786 459)
Diminution des charges payées d'avance	(1 864)	(14 599)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	150 022	(556 528)
Diminution des vacances à payer	(19 967)	(107 519)
Diminution du produit reporté	(1 391)	(341 642)
Diminution du swap de taux d'intérêt	-	(106 388)
Augmentation des apports reportés	676 760	1 114 484
	266 910	(532 125)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Versements sur le capital de la dette à long terme	-	(1 891 116)
Apports de capital reportés	-	(320 419)
	-	(2 211 535)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	-	2 335 541
Apports en capital	(6 783)	-
	(6 783)	2 335 541
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	260 127	(408 119)
Encaisse, au début de l'exercice	517 187	925 306
Encaisse, fin de l'exercice	777 314 \$	517 187 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État des gains de réévaluation

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Gains de réévaluation cumulés, début de l'exercice	- \$	700 786 \$
Gains (pertes) non réalisés liés aux :		
Produit dérivé - swaps de taux d'intérêt	-	(700 786)
Gains de réévaluation cumulés, fin de l'exercice	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin (la « Société ») offre des services de protection de l'enfance dans les districts de Sudbury et de Manitoulin. Elle a été constituée en société sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario et elle est inscrite à titre d'organisme de charité exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## 1. Continuité de l'exploitation :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif.

Ces états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif. La base de présentation en continuité d'exploitation assume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses opérations. Il existe un doute important quant au bien-fondé de l'utilisation de l'hypothèse de continuité d'exploitation, car la Société présente un déficit de fonds de roulement et un déficit d'actif net au 31 mars 2024.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités dépend du soutien continu du ministère de l'Enfance et des Services sociaux et communautaires et de sa capacité à restaurer et à maintenir des activités durables dans le futur. Rien ne garantit que du financement supplémentaire sera disponible à l'avenir auprès du ministère des Services à l'enfance, des Services sociaux et communautaires ou d'autres sources ou que, s'il est disponible, il pourra être obtenu à des conditions favorables à la Société.

Ces états financiers ne reflètent pas les ajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée. Si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée pour ces états financiers, des ajustements seraient alors nécessaires à la valeur comptable des actifs, aux revenus et dépenses déclarés et aux classifications utilisées dans l'état de la situation financière.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

## 2. Principales conventions comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les Normes de la section 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif.

### a) Constatation des produits :

La Société comptabilise les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales, selon la méthode du report, comme décrit ci-après :

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice à laquelle elles se rapportent.

Les subventions et les dons affectés à une période ultérieure sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice ou des exercices où les charges correspondantes seront constatées.

Les subventions approuvées, mais non encore reçues sont constatées à titre de produits.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice ou des exercices où les charges correspondantes seront constatées.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

### b) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est comptabilisé comme suit :

Immobilisations	Méthode	Période
Mobilier et équipement	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

---

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

## 2. Principales conventions comptables (suite) :

### c) Avantages sociaux futurs des employés :

Les droits de vacances et les heures supplémentaires accumulées sont comptabilisés au fur et à mesure que les droits sont acquis.

La Société comptabilise ses obligations pour les régimes d'avantages sociaux futurs au fur et à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir ces avantages. La détermination actuarielle des obligations d'avantages sociaux futurs utilise la méthode des avantages projetés proportionnellement au service (qui incorpore la meilleure évaluation de la part de la direction des niveaux de rémunération future, autres augmentations des coûts, les âges de retraite des employés et d'autres facteurs actuariels). Selon cette méthode, les coûts des avantages sont comptabilisés sur la durée de vie utile moyenne prévue pour le groupe d'employés.

Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre de prestations constituées résultent des différences entre l'expérience réelle et prévue, en plus des changements faits aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre de prestations constituées. L'évaluation actuarielle la plus récente pour le régime de congé de maladie et le régime d'avantages sociaux a été effectuée le 31 mars 2023.

La quasi-totalité des employés de la Société est admissible à être membres du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), qui est un régime interentreprises à prestations déterminées, rémunération moyenne finale et pension contributive. La Société a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées (note 13).

### d) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations, les swaps de taux d'intérêt ainsi que les actifs et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et si des ajustements s'imposent, ceux-ci sont portés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

## 2. Principales conventions comptables (suite) :

### e) Instruments financiers :

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à l'état de la situation financière à leur juste valeur.

Tous les placements dans des instruments de capitaux propres qui se négocient sur un marché actif seront comptabilisés à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à la juste valeur, car ils sont gérés et évalués sur base de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur seront comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, quand ils seraient transférés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une baisse de la juste valeur est désignée autre que temporaire, le montant de la perte est retiré des gains et pertes de réévaluation cumulés et comptabilisés dans l'état des résultats. Lors de la vente, le montant détenu dans les gains et pertes de réévaluation cumulés liés à cet instrument est retiré de l'actif net et reconnu dans l'état des résultats.

Les instruments financiers sont classés selon une hiérarchie de juste valeur qui inclut trois niveaux ayant pour but de décrire la base des données utilisée pour déterminer la juste valeur de ces montants enregistrés à juste valeur, comme décrit ci-dessous.

- |          |   |
|----------|---|
| Niveau 1 | Les évaluations de la juste valeur sont celles dérivées des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs de nature identiques.                                  |
| Niveau 2 | Les évaluations de la juste valeur sont celles dérivées des données fondées sur le marché autre que les prix cotés qui sont observables pour l'actif au passif, directement ou indirectement.     |
| Niveau 3 | Les évaluations de juste valeur sont celles dérivées de techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou du passif qui ne sont pas basés sur des données de marché observables. |

La Société a choisi de comptabiliser les transactions à la date de transaction.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

## 2. Principales conventions comptables (suite) :

### (f) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations lorsque tous les critères suivants ont été respectés :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause

Aucun passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisé dans ces états financiers. Compte tenu de la nature des actifs, de l'âge des installations et des travaux d'assainissement effectués à ce jour, il a été déterminé qu'il n'y a plus d'obligation légale de la part de l'organisation d'effectuer des efforts d'assainissement.

## 3. Changement de politique comptable :

Le 1er avril 2023, la Société a adopté la norme comptable canadienne du secteur public *SP 3400 - Revenus*. La nouvelle norme comptable établit un cadre unique pour catégoriser les revenus afin d'améliorer la cohérence de la comptabilisation des revenus et de leur mesure. Au 31 mars 2024, la Société a déterminé que l'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur les montants présentés dans les états financiers.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

## 4. Immobilisations :

	Amortissement		Valeur
	Coût	cumulé	comptable
2024			nette
Mobilier et équipement	1 052 412 \$	1 046 307 \$	6 105 \$
Matériel informatique	249 704	249 704	–
	1 302 116 \$	1 296 011 \$	6 105 \$

  

	Amortissement		Valeur
	Coût	cumulé	comptable
2023			nette
Mobilier et équipement	1 045 628 \$	1 044 223 \$	1 405 \$
Matériel informatique	249 704	249 704	–
	1 295 332 \$	1 293 927 \$	1 405 \$

## 5. Avantages sociaux futurs :

La Société maintient divers régimes à prestations et à cotisations déterminées qui offrent autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs à la plupart de ses employés.

Les coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi (incluant les prestations médicales, les soins dentaires, l'assurance-vie et certaines absences rémunérées) associés au service rendu par les employés sont imputés aux résultats chaque année. Le coût est calculé sur une base actuarielle selon la méthode des prestations projetées estimant la fréquence d'utilisation, le coût des services couverts, les meilleures estimations de la direction du rendement des investissements, des augmentations salariales et d'autres facteurs. Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur aux fins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes.

L'évaluation complète a été effectuée par un actuaire indépendant au 31 mars 2023.

Le taux d'actualisation utilisé est de 4,85 % (4,80 % en 2023). Les coûts des soins de santé sont présumés d'augmenter de 6,5 % commençant dans la première année, avec une diminution graduelle jusqu'à 4,0 % en 2033.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

## 5. Avantages sociaux futurs (suite) :

	2024	2023
Solde, début de l'exercice	5 147 143 \$	4 171 357 \$
Coût des prestations	223 237	206 528
Coût d'intérêt	248 632	165 042
Prestations versées	(157 872)	(192 700)
Pertes (gains) actuariels	(27 379)	796 916
Solde, fin de l'exercice	5 433 761	5 147 143
Gains actuariels non amortis	1 647 657	1 885 002
Passif au titre des prestations constituées, 31 mars	7 081 418 \$	7 032 145 \$

## 6. Marge de crédit non garantie :

La Société a une marge de crédit non garantie émise par la CIBC d'une limite de 1 750 000 \$. La marge porte intérêt au taux préférentiel de la CIBC. Aucun montant n'avait été perçu sur cette marge de crédit non garantie au 31 mars 2024 (néant en 2023).

## 7. Apports en capital reportés :

Les apports en capital reportés représentent le solde non amorti et non dépensé des subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations. Les subventions avaient été reçues pour des immobilisations liées au bâtiment et, lors de la cession du bâtiment au cours de l'année 2023, ces montants ont été comptabilisés dans les résultats.

Les détails relatifs à ces fonds s'établissent comme suit :

	2024	2023
Solde, début de l'exercice	– \$	324 377 \$
Moins : montant constaté à titre de produits en raison de la vente du terrain, du bâtiment et du stationnement	–	(3 958)
	–	(320 419)
Solde, fin de l'exercice	– \$	– \$

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

## 8. Crédoiteurs et charges à payer :

	2024	2023
Créditeurs à payer	811 907 \$	941 279 \$
Versements du gouvernement	29 239	30 242
REEE à payer	675 099	683 859
Salaires à payer	334 996	278 082
Autres	273 005	40 761
	<b>2 124 246 \$</b>	<b>1 974 223 \$</b>

## 9. Fonds investis en immobilisations :

Les fonds investis en immobilisations sont calculés comme suit :

	2024	2023
Solde, début de l'exercice	1 405 \$	1 405 \$
Acquisition d'immobilisations	6,783	–
Moins : amortissement des immobilisations	(2 083)	–
	<b>6 105 \$</b>	<b>1 405 \$</b>

## 10. Apports reportés :

	2024	2023
Équivalent de la prestation ontarienne pour enfants	481 138 \$	536 365 \$
Autres	92 386	38 550
	<b>573 524 \$</b>	<b>574 915 \$</b>

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

## 11. Éventualités :

La Société est impliquée dans des procès et litiges, incluant « Mother Risk » et « Sixties Swap », dont le résultat ne peut être déterminé pour l'instant. Le cas échéant, les pertes liées à ces éventualités seront comptabilisées dans les périodes au cours desquelles ces procès et litiges seront réglés.

## 12. Engagements :

La Société s'est engagée à effectuer des paiements de location annuels minimaux aux termes d'un contrat de location pour la location d'un immeuble. L'entente est d'une durée de 20 ans se terminant le 30 septembre 2042 et prévoit un montant annuel de base de 225 000 \$, plus le coût du rajustement annuel en fonction de l'inflation de 3 %.

## 13. Régime de retraite :

La Société verse des cotisations au régime OMERS, qui est un régime interentreprises, au nom de certains membres de son personnel. Le régime est un régime à prestations déterminées qui précise le montant de la prestation de retraite que le retraité touchera, lequel montant est calculé en fonction de la durée de service et du salaire.

OMERS fournit des services de pension à plus de 600 000 participants actifs et retraités et à environ 1 000 employeurs. Chaque année, un actuaire indépendant détermine le niveau de capitalisation du régime de retraite principal d'OMERS (le « Régime ») en comparant la valeur actuarielle des actifs investis à la valeur actualisée estimative de toutes les prestations de retraite que les participants ont acquises à ce jour. La plus récente évaluation actuarielle du Régime a été effectuée le 31 décembre 2023. Les résultats de cette évaluation ont révélé un passif actuariel total, sur la base de la continuité des activités, de 136 185 M\$ (130 306 M \$ au 31 décembre 2022) au titre des prestations constituées aux fins des services; l'actif actuariel total au titre de la continuité des activités s'établissait à 131 983 M\$ (123 628 M\$ au 31 décembre 2021), ce qui donne lieu à un déficit actuariel sur la base de la continuité des activités de 4 202 M\$ (6 678 M\$ au 31 décembre 2022).

La somme versée à OMERS au 31 mars 2024 s'élevait à 1 249 507 \$ (1 245 195 \$ au 31 mars 2023) pour le service courant et est incluse à titre de charge dans l'état des résultats.

## 14. Risques financiers :

### (a) Risque de crédit et de marché :

La Société n'a pas d'exposition significative aux risques de crédit ou de marché.

### (b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. La Société prépare les prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

## 14. Risques financiers (suite) :

### (c) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de perte financière causée par les fluctuations de la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée à ce risque sur ses investissements portant intérêt, ses prêts bancaires et sa dette à long terme.

Il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exercice antérieur dans l'exposition au risque ou politique, procédures et méthodes utilisées pour mesurer le risque.

## 15. Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public :

Pour l'année civile terminée le 31 décembre 2023, la Société est en conformité avec la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public et la Loi de 2004 modifiant la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

## 16. Régime enregistré d'épargne-études (REEE):

La directive politique CW004-18 du ministère exige que la Société utilise les fonds équivalents au paiement à la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) fédérale de juin 2016 reçu du gouvernement fédéral pour établir des Régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE ») pour les enfants admissibles pris en charge, tels que définis par ledit directive politique.

La Société est tenue de détenir des REEE au nom d'un enfant ou d'un jeune jusqu'à ce que l'enfant ou le jeune s'inscrit à un programme d'études ou de formation postsecondaire admissible ou atteint l'âge de 25 ans ou a quitté la garde, et la Société transférera les fonds du REEE à la personne responsable de l'enfant ou du jeune.

Pour l'exercice en cours, la Société a reçu la PUGE et l'équivalent de la PUGE pour 164 enfants et jeunes admissibles cumulatifs, et la Société détient 457 REEE au nom des enfants et les jeunes pris en charge.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

## 16. Régime enregistré d'épargne-études (REEE) (suite) :

Un sommaire des cotisations versées aux REEE et du montant restant dans les comptes de la Société est le suivant :

---

PUGE non distribuée et financement équivalent à la PUGE inclus dans les comptes créditeurs et charge à payer de la Société au 31 mars 2023	683 858 \$
Reception de l'équivalent des fonds de la PUGE	114 640
Reception du transfert de REEE d'une autre société d'aide à l'enfance	1 680
Cotisations aux REEE	(117 760)
Les jeunes d'une ESVJ (Entente sur les services volontaires pour les jeunes) rachat d'épargne versé à ESVJ	(13 320)
<hr/>	
PUGE non distribuée et financement équivalent à la PUGE inclus dans les comptes créditeurs et charge à payer de la Société au 31 mars 2024	669,098 \$

Un résumé des montants détenus en fiducie concernant les REEE qui ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers sont les suivantes :

Valeur totale de tous les REEE au 31 mars 2023	1 678 723 \$
Changement au cours de l'année :	
Cotisations au REEE	224 520
Réception des Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)	38 740
Réception des Bon d'études canadien (BEC)	28 700
Transferts aux soignant	(34 666)
Rachat des REEE	(7 562)
Fermeture des REEE	—
Augmentation des investissements	151 906
<hr/>	
Valeur totale de tous les REEE au 31 mars 2024	2 080 361 \$

## 17. Informations comparatives :

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

# LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Tableau des activités de fonctionnement

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec les chiffres correspondants de 2023

	Bien-être de l'enfance	Relié à l'emploi	Subventions ciblées	Indépendance	Liaison en éducation	Équipes pour l'avancement de l'éducation de l'Ontario	Les merveilleux enfants de Wendy	Prélèvement de fonds	Total 2024	Total 2023
<b>Produits :</b>										
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires :										
- Bien-être de l'enfance - fonctionnement	25 778 222	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	25 778 222	\$ 25 357 876
- Équivalent de la prestation ontarienne pour enfants	-	-	128 347	-	-	-	-	-	128 347	182 817
- Autres	-	-	-	104 825	94 783	-	-	-	199 608	253 964
Ministère des Collèges et Universités	-	-	-	-	-	75 000	-	-	75 000	75 000
Allocation spéciale pour enfants	739 968	-	-	-	-	-	-	-	739 968	789 124
Soutien d'autres sociétés	479 717	-	-	-	-	-	-	-	479 717	543 621
Produits de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59 535
Recouvrements	1 383 859	-	-	-	-	-	-	-	1 383 859	3 967 528
Autres	169 906	-	-	-	-	-	170 000	91 410	431 316	589 495
	28 551 672	-	128 347	104 825	94 783	75 000	170 000	91 410	29 216 037	31 818 960
<b>Charges :</b>										
Salaires	12 346 338	(19 967)	-	92 401	75 695	29 845	170 000	-	12 694 312	12 327 521
Avantages sociaux	3 736 071	49 273	-	10 699	14 920	6 404	-	-	3 817 367	3 593 634
Déplacement	684 374	-	1 793	1 225	1 168	10 313	-	-	698 873	602 210
Formation et recrutement	100 192	-	-	-	2 000	-	-	-	102 192	44 360
Occupation d'immeuble	401 308	-	-	-	-	-	-	-	401 308	336 286
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 704
Achat de services non liés à un cas	192 785	-	-	-	-	-	-	88	192 873	251 558
Achat de services liés à un cas	203 899	-	-	-	-	-	-	13 054	216 953	172 063
Coûts des maisons d'accueil	8 775 220	-	-	-	-	-	-	615	8 775 835	11 682 128
Besoins personnels des clients	534 946	-	126 554	-	-	-	-	28 999	690 499	735 611
Subventions pour adoptions	1 053 788	-	-	-	-	-	-	-	1 053 788	912 298
Services médicaux et services connexes	229 974	-	-	-	-	-	-	-	229 974	215 514
Promotion et publicité	51 839	-	-	-	-	-	-	-	51 839	24 081
Bureau	404 834	-	-	-	-	-	-	-	404 834	290 149
Technologie	231 653	-	-	500	1 000	5 766	-	-	238 919	207 793
Assurance	594 702	-	-	-	-	-	-	-	594 702	480 085
OACAS and autres frais d'adhésion	80 013	-	-	-	-	-	-	-	80 013	83 617
Divers	6 946	-	-	-	-	11 095	-	2 920	20 961	95 140
	29 628 882	29 306	128 347	104 825	94 783	63 423	170 000	45 676	30 265 242	32 074 752
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	(1 077 210)	(29 306)	-	-	-	11 577	-	45 734	(1 049 205)	(255 792)
Récupération de l'excédent d'exploitation de l'année en cours	(2 846)	-	-	-	-	(11 577)	-	-	(14 423)	(13 128)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 080 056)	(29 306)	-	-	-	-	-	45 734	(1 063 628)	(268 920)
Versements sur le capital de la dette à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(54 365)
<b>Totale</b>	<b>(1 080 056)</b>	<b>(29 306)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45 734</b>	<b>(1 063 628)</b>	<b>(323 285)</b>